

**Demande de création d'un
plan de chasse**

Campagne 2025 / 2026

Cadre réservé à la FDC 21

UG :

MASSIF :

N° PDC :

Demande à retourner obligatoirement à la FDC 21 avant le 10 mars 2025

DEMANDEUR :

Agissant en qualité de : Propriétaire Représentant légal (1) Détenteur du droit de chasse

Au nom de la société ou association : _____

(1) Le Président d'association établit la demande de plan au nom de l'association, il en est le *représentant légal*

NOM Prénom :	
Adresse :	
CP + VILLE :	
Téléphone (obligatoire) :	
E-mail (obligatoire) :	

DESIGNATION DU TERRITOIRE : Décrire dans le tableau ci-dessous le territoire objet de la demande

Commune(s)	Superficie arrondie à l'ha	
	Bois et friches boisées	Prairies et cultures
<i>Superficie totale (Ha) du territoire :</i>		

Pour l'instruction et la cartographie de mon territoire, je joins obligatoirement les pièces justificatives demandées (voir au dos).

DEMANDE :

Espèces et catégories éventuelles	Cerf élaphe						Chevreuils	Autre (préciser) ¹	Sangliers
	Biches	Jeunes	C (vénerie)	C1	C2	Daguets			
Nombre demandé									

A....., le.....

Signature (obligatoire) :

¹ Daim(s), mouflon(s) ou cerf(s) sika



**Pièces justificatives à fournir à ma demande de création d'un plan de
chasse :**

ATTENTION : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), et/ou le bénéficiaire du droit de chasse, et/ou les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation en bonne et due forme par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.

- Le/ les abandons de droits de chasse, précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :
Important : *dans le cas d'une indivision, signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitiers ou simplement propriétaires indivis,*

et/ou
- Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées dument daté et signé par l'ensemble des propriétaires,

et/ou
- Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil municipal,

et/ou
- Une lettre de cession précisant toutes les références cadastrales concernées du/des propriétaires dument datée et signée,

- **Dans tous les cas, joindre obligatoirement les relevés de propriétés 2024 correspondants aux parcelles** (à demander en mairie)

- Si la(les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :
 - ✓ La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment datée et signée **par l'ensemble des propriétaires** et mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR signé par le destinataire

- Si le détenteur est une association, le récépissé de déclaration transmis par le bureau des associations et le procès-verbal de l'Assemblée générale délibérante.